

AVIS DE PROMULGATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE par le soussigné, directrice générale de la susdite municipalité, QUE;

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté le

RÈGLEMENT 2025-345

INSTITUANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR FAVORISER L'AJOUT DE LOGEMENTS LOCATIFS MULTIFAMILIAUX À DES FINS RÉSIDENTIELLES ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-342

Ce règlement a été adopté à une séance ordinaire tenue le douzième jour d'août 2025.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heure d'ouverture.

Avis de motion le 7 juillet 2025.

Adoption du projet de règlement le 7 juillet 2025.

Adoption du règlement le 12 août 2025.

Donné à Saint-Adelphe, ce 14^e jour d'août 2025.



Julie Francoeur,
Directrice générale

CERTIFICAT de PUBLICATION (Articles 335 et 346 du Code Municipale)

Je, soussignée, résidante à Saint-Séverin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre midi et 16h30 de l'après-midi, le quatorzième jour du mois d'août 2025.

EN FOI-DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois d'août 2025.



Julie Francoeur,
Directrice générale